



Monsieur le Maire
Mairie de et à
08600 FROMELENNES

Charleville-Mézières, le **23 AVR. 2020**

Nos Réf : DH / MHL n°20-029

OBJET : Prescription du Schéma de Cohérence Territoriale
et objectifs

PJ : Délibérations n°2020-02-007 et 2020-03-011
Certificat d'affichage

Madame, Monsieur le Maire,

Cinq Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) se sont réunis pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : les Communautés de Communes Ardennes Thiérache, Ardenne rives de Meuse, des Portes du Luxembourg et Vallées et plateau d'Ardenne et la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole.

Le périmètre du SCoT Nord Ardennes a été fixé par arrêté préfectoral n°2018-499 du 30 août 2018 portant délimitation du périmètre du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Nord Ardennes. Puis, le Syndicat Mixte a été créé officiellement par arrêté préfectoral n°2019-183 du 25 mars 2019. Son premier Comité Syndical s'est tenu, ainsi, dans la foulée le 29 mars.

Lors de sa séance du 2 mars 2020, le Comité Syndical a approuvé, à l'unanimité, la prescription du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Ardennes et la définition des objectifs poursuivis (délibération n°2020-03-011).

Précédemment le 17 février, il avait approuvé de la même manière la définition des objectifs et des modalités de concertation (délibération n°2020-02-007).

Malgré les circonstances actuelles liées à la crise sanitaire grave que subit notre pays, les procédures non suspendues continuent leur cours.

Conformément à la réglementation en vigueur révisée par l'article 7 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 pris dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, je vous prie de placer à l'affichage les délibérations susmentionnées pour une durée d'un mois sur vos supports d'information électronique ou, en l'absence de possibilités d'afficher électroniquement ces délibérations, un affichage visible de la population.

À l'issue de la période désignée, vous voudrez bien nous signaler la bonne tenue de cette obligation par retour de courrier ou par courriel via le document joint signé.

Naturellement, les services chargés de la gestion administrative et financière du Syndicat Mixte, ainsi que moi-même demeurent à votre pleine disposition si besoin, vous transmettant tout mon soutien en cette période particulièrement difficile.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier et vous remerciant d'avance vivement pour votre implication, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
Didier HERBILLON

